

Arrêté N° 2024-410

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

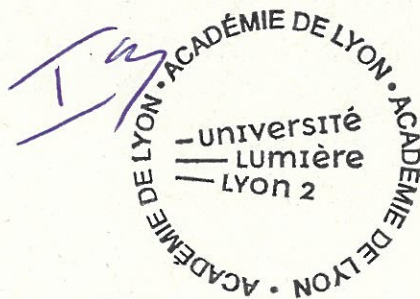
Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au master sciences de l'éducation et de la formation - promotion et éducation à la santé est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 09/10/2024

La Présidente,
Isabelle von Bueltzingsloewen



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2024 - 2025

Intitulé exact du diplôme :

Master sciences de l'éducation et de la formation – promotion et éducation à la santé

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	SIMEONE Arnaud	MCF
Enseignant-chercheur	DEROBERT Amélie	MCF
Professionnel	PITON Maéva	Ingénieur de recherche, ancienne diplômée du master PES